

Sommaire des questions

Projet de centrale électrique au gaz naturel Salt Springs

Le sommaire des questions décrit les enjeux clés que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) juge pertinents pour le processus fédéral d'évaluation d'impact pour le projet de centrale électrique au gaz naturel Salt Springs (le projet). La réponse du promoteur au sommaire des questions permettra d'éclairer la décision de l'AEIC quant à savoir si une évaluation d'impact approfondie est équie en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Au cas où une évaluation approfondie est requise, les enjeux clés décrits ci-dessous ainsi que la réponse du promoteur serviront à définir la portée de l'évaluation d'impact et à élaborer les lignes directrices individualisées et les plans relatifs à l'évaluation d'impact, le cas échéant.

L'AEIC s'est appuyé sur les commentaires des autorités fédérales et provinciales, des groupes autochtones et du public reçus à ce jour sur le résumé de la description initiale du projet soumis par le promoteur. Le promoteur est encouragé à lire toutes les soumissions sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact pour le projet (numéro de référence 90114).

IESO Nova Scotia doit décrire comment il compte traiter les enjeux clés identifiés dans la liste ci-dessous dans le cadre du développement de son projet. Une explication générale suffira. Le cas échéant, le promoteur est encouragé à indiquer si les enjeux clés seront abordés par le biais des cadres législatifs et réglementaires existants (c'est-à-dire la législation ou la réglementation), par des engagements du promoteur à l'égard de la mise en place de meilleures pratiques, politiques ou normes, ou les deux.

Enjeux clés

Poissons et leur habitat

- Effets négatifs sur les poissons et leur habitat liés à la réduction du débit de base des eaux souterraines et des eaux de surface dans le cours d'eau 1, le ruisseau Six Mile, le ruisseau Eight Mile et la rivière West découlant du prélèvement d'eaux souterraines aux fins d'exploitation. Fournir des renseignements supplémentaires sur la réalisation et la validation de la modélisation du débit des eaux souterraines et des eaux de surface ainsi que sur les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour atténuer les effets négatifs potentiels sur les poissons et leur habitat dans le cours d'eau 1, le ruisseau Six Mile, le ruisseau Eight Mile et la rivière West.
- Effets négatifs sur les poissons et leur habitat liés au rejet d'effluents dans le cours d'eau 1. Fournir des renseignements supplémentaires sur l'étendue des effets négatifs potentiels du rejet d'effluents sur les poissons et leur habitat ainsi que sur les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour atténuer ces effets dans le cours d'eau 1, le ruisseau Eight Mile et la rivière West.

- Effets négatifs sur le saumon atlantique et d'autres espèces d'eaux froides ainsi que sur la disponibilité et l'efficacité des refuges en eaux froides, lesquels effets sont causés par des changements de la recharge des eaux souterraines, du débit de base, de la connectivité hydrologique et des régimes thermiques en aval, eux-mêmes susceptibles d'être causés par le défrichage, la perturbation du sol et l'altération des milieux humides. Fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures visant à gérer les effets négatifs sur le saumon atlantique et d'autres espèces d'eaux froides dans le cours d'eau 1, le ruisseau Six Mile, le ruisseau Eight Mile et la rivière West.

Conditions sanitaires des peuples autochtones

- Effets négatifs sur la santé et le bien-être des communautés mi'kmaq liés à l'exposition aux émissions dangereuses lors d'accidents et de défaillances. Fournir des renseignements sur la prise en compte de ces effets dans les plans de communication et d'intervention d'urgence, sur la participation des Mi'kmaq à l'élaboration de ces plans et sur l'intégration des commentaires reçus dans ces plans.

Usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones

- Effets négatifs sur le saumon atlantique, l'anguille d'Amérique et l'omble de fontaine, et effets connexes sur les droits ancestraux et issus de traités des Mi'kmaq de pêcher. Fournir des renseignements sur la façon dont les effets négatifs potentiels sur ces espèces seraient abordés avec les Mi'kmaq et sur la façon dont les savoirs Mi'kmaq de toutes les communautés mi'kmaq susceptibles d'être touchées seront prises en compte.
- Effets négatifs directs et cumulatifs sur les espèces d'importance culturelle pour les Mi'kmaq, par exemple l'original de la partie continentale, dont l'habitat principal se trouve dans un rayon de 2 à 4 kilomètres du projet, et le frêne noir, qui est présent sur le site du projet. Fournir des renseignements supplémentaires sur l'atténuation des effets négatifs potentiels sur ces espèces d'importance et sur la prise en compte des savoirs Mi'kmaq.

Patrimoine spirituel, naturel et culturel des peuples autochtones

- Effets négatifs, comme l'endommagement ou la perturbation des ressources archéologiques mi'kmaq non découvertes dus à la perturbation du sol, au défrichage du site et aux activités de construction. Fournir des renseignements supplémentaires sur la façon dont le promoteur consultera les Mi'kmaq pour tenir compte de leurs connaissances dans les protocoles relatifs aux découvertes fortuites, sur la façon dont l'évaluation de l'impact sur les ressources archéologiques (EIRA) sera utilisée pour étayer les conclusions concernant les effets négatifs potentiels, sur la façon dont les renseignements contenus dans l'EIRA seront validés par les communautés mi'kmaq susceptibles d'être touchées, et sur la façon dont les questions soulevées seront traitées en collaboration avec les Mi'kmaq.

- Les effets négatifs directs et cumulatifs sur les espèces d'importance culturelle, les habitats et les pratiques fondées sur la terre nuisent aux droits ancestraux et issus de traités des Mi'kmaq ainsi qu'à la continuité culturelle. Fournir des renseignements supplémentaires sur la façon dont les savoirs mi'kmaq de toutes les communautés mi'kmaq susceptibles d'être touchées seront intégrées dans l'étude sur les savoirs écologiques des Mi'kmaq (ECEM) pendant la planification du projet, sur la façon dont les résultats de l'ECEM et les savoirs Mi'kmaq communiqués par les Premières Nations des Mi'kmaq susceptibles d'être touchées seront utilisés pour étayer les conclusions concernant les effets négatifs potentiels, sur la façon dont les renseignements seront validés par les communautés mi'kmaq susceptibles d'être touchées, et sur la façon dont les questions soulevées seront traitées en collaboration avec les Mi'kmaq.

Droits des peuples autochtones

- Préoccupations liées à la façon dont les Mi'kmaq ont été mobilisés et à la façon dont les répercussions sur les droits ancestraux et issus de traités ont été prises en compte. Fournir des renseignements supplémentaires sur les efforts de mobilisation qui seront déployés auprès de toutes les communautés mi'kmaq susceptibles d'être touchées par le projet et ayant des intérêts dans la région ainsi que sur la façon dont les préoccupations soulevées seront traitées en collaboration avec les Mi'kmaq et sur la façon dont les possibilités de retombées économiques pour les Mi'kmaq pourraient aboutir tout au long du projet.
- Contribution du projet aux effets cumulatifs négatifs sur les droits ancestraux et issus de traités des Mi'kmaq, l'usage traditionnel des terres, la disponibilité de l'eau, la connectivité de l'habitat et l'intégrité écologique. Fournir des renseignements sur la façon dont le projet pourrait contribuer aux effets négatifs cumulatifs sur les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones ainsi que sur la façon dont les savoirs mi'kmaq de toutes les communautés mi'kmaq susceptibles d'être touchées seront intégrées dans l'évaluation des effets cumulatifs.

Permis et autorisations

- Environnement et Changement climatique Canada recommande qu'on le consulte pour s'assurer que les exigences de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, du *Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022)* et de la *Loi sur les espèces en péril* sont prises en compte.
- Pêches et Océans Canada recommande qu'on le consulte pour s'assurer que les exigences de la *Loi sur les pêches* sont prises en compte, et recommande que le promoteur soumette une demande d'examen qui comprend la modélisation des eaux souterraines et l'information hydrologique quantifiant la façon dont les prélèvements d'eaux souterraines peuvent modifier le niveau des eaux souterraines et le débit des eaux de surface, en particulier dans des conditions de faible débit. La demande devrait décrire les hypothèses des modèles, les changements de débit prévus et les mesures de surveillance ou d'atténuation proposées pour démontrer que les débits écologiques seront maintenus et respectés.

Annexe – Autres commentaires, conseils et recommandations – Projet de centrale électrique au gaz naturel Salt Springs

L'AEIC fournit le tableau suivant qui présente d'autres commentaires, conseils et recommandations, à titre informatif seulement. Le promoteur est invité à consulter le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact consacré au projet (numéro de référence [90114](#)) afin d'examiner les commentaires originaux.

Accidents et défaillances

- Préoccupations concernant la possibilité de rejets accidentels de substances dangereuses susceptibles de nuire à la santé humaine, aux poissons et à leur habitat, à la qualité de l'eau, aux oiseaux migrateurs et aux peuples autochtones du Canada, ainsi qu'à la capacité des services locaux à intervenir lors de telles urgences.

Environnement acoustique

- Préoccupations concernant les effets négatifs à long terme sur l'environnement et la santé des résidents à proximité en raison du bruit, des vibrations et de la lumière générés par l'installation.

Autres moyens de réaliser le projet ou solutions de rechange au projet

- Des préoccupations ont été soulevées quant à savoir si diverses options réalisables sur les plans technique et économique, comme l'utilisation des meilleures technologies disponibles (p. ex. cycle combiné par rapport à cycle simple), les sources de combustible (p. ex. hydrogène, gaz naturel renouvelable, propane) et l'emplacement du projet ont été adéquatement pris en compte.
- Préoccupations concernant le manque apparent de considération des solutions de rechange au projet, comme le stockage par batterie, la production d'énergie éolienne et solaire, les importations interprovinciales, les centrales électriques au charbon existantes et la priorité accordée aux ressources énergétiques renouvelables locales et communautaires.
- Préoccupations concernant les émissions qui proviendraient de l'utilisation potentielle du diesel comme carburant d'appoint et de l'hydrogène gazeux comme source de carburant future.

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre

- Préoccupations concernant les émissions de gaz à effet de serre pendant le cycle de vie du projet, y compris les possibles fuites connexes de méthane, générées par la construction et l'exploitation à long terme de la centrale de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, ainsi que la pertinence de l'évaluation des estimations des gaz à effet de serre, le choix de la comparaison de référence (production d'électricité à partir de charbon par rapport à la production d'énergie éolienne et solaire), les effets transfrontaliers potentiels et les effets négatifs potentiels sur les puits de carbone dans l'empreinte du projet, ce qui pourrait contribuer à la dépendance aux combustibles fossiles et potentiellement entraver l'atteinte des engagements climatiques des gouvernements fédéral et provinciale ainsi que les objectifs de carboneutralité.

Effets cumulatifs

- Préoccupations concernant l'exploitation simultanée de multiples centrales électriques au gaz naturel dans la région, ce qui pourrait accroître de manière cumulative les émissions atmosphériques, la perte de milieux humides, le prélèvement des eaux souterraines et le fardeau communautaire, tous des éléments susceptibles d'être aggravés par les changements climatiques.

Santé et bien-être humains

- Préoccupations concernant les effets négatifs sur la santé humaine liés aux émissions de combustion (y compris les particules fines, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils), le bruit opérationnel et les changements environnementaux connexes provenant de l'installation qui pourraient accroître l'exposition aux polluants atmosphériques et aux facteurs de stress chroniques, augmentant ainsi les risques de cancer et entraînant des effets néfastes sur les plans respiratoire, cardiovasculaire, de la santé mère-enfant ainsi que sur la santé mentale des résidents des environs, en particulier des populations vulnérables.

Conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones

- Préoccupations concernant les effets négatifs potentiels sur la santé et le bien-être des collectivités avoisinantes découlant des pressions accrues sur les services de santé et les services sociaux en raison de l'afflux de travailleurs pendant la période de construction de deux ans.

Oiseaux migrateurs

- Préoccupations concernant les effets cumulatifs directs, indirects et négatifs sur les oiseaux migrateurs et les espèces d'oiseaux en péril, notamment les blessures, la mortalité, les perturbations sensorielles, les émissions atmosphériques et la perte d'habitat (p. ex., les milieux humides) découlant des activités du projet.

Effets sociaux et économiques pour les non-Autochtones

- Préoccupations concernant l'emplacement d'une centrale électrique à combustibles fossiles dans une zone résidentielle rurale, ce qui pourrait réduire la valeur des propriétés à proximité et modifier le caractère établi de l'utilisation des terres, causer des perturbations communautaires et des interruptions de service, et augmenter les coûts d'électricité à long terme pour les contribuables en raison des dépenses en capital, en carburant et en exploitation associées au projet.
- Préoccupations concernant l'accès aux possibilités d'embauche et de formation pour les résidents locaux.

Permis et directives

- Il pourrait être nécessaire de remplir un formulaire d'évaluation aéronautique (FEA) pour gérer les exigences en matière d'éclairage et de marquage des cheminées et des grues proposées. Examiner le Règlement de l'aviation canadien et les FEA applicables en ce qui concerne le marquage et l'éclairage des obstacles.

Participation du public

- Préoccupations à propos des courts préavis, des délais serrés, de la mobilisation limitée depuis l'annonce initiale du projet et du manque d'informations accessibles pour les résidents qui vivent à proximité du site du projet proposé.

Espèces en péril, faune terrestre et leur habitat

- Préoccupations concernant les effets négatifs sur les plantes terrestres, la faune et les espèces en péril (p. ex., originaux de la partie continentale de la N.-É., frêne noir, papillon monarque, amphibiens, chauves-souris, pékans, ours noir, lynx roux, martre, tortue serpentine), y compris les blessures, la mortalité, le bruit, la lumière et la perte et la fragmentation de l'habitat résultant des activités du projet.

Eau – Eaux souterraines et eaux de surface

- Préoccupations quant au volume du prélèvement d'eau souterraine nécessaire à l'exploitation de la centrale et aux rejets accidentels potentiels de carburants ou d'eaux de procédé usées qui pourraient réduire les niveaux de l'aquifère ou introduire des contaminants et nuire à la quantité et à la qualité de l'eau des puits dont dépendent les résidents voisins pour l'eau potable, aux méthodes de traitement des eaux usées, aux autres options d'utilisation de l'eau, aux taux de rejet d'eaux usées et aux efforts de surveillance, y compris la façon dont les effets pourraient être aggravés par les conditions de sécheresse récemment et régulièrement observées en Nouvelle-Écosse.
- Préoccupations concernant les risques géologiques, y compris le risque karstique (dolines) et la façon dont les quantités d'eau souterraine et les interactions entre les eaux souterraines et les eaux de surface pourraient en être affectées négativement.
- Préoccupations concernant les effets négatifs potentiels sur la quantité et la qualité des eaux de surface des plans d'eau voisins en raison du rejet d'eaux usées et de l'épuisement des eaux souterraines, y compris la façon dont les effets pourraient être aggravés par les conditions de sécheresse récemment et régulièrement observées en Nouvelle-Écosse.

Milieux humides

- Préoccupations concernant la perte de milieux humides, la connectivité hydrologique et les fonctions écologiques telles que la qualité et la disponibilité de l'habitat pour les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres espèces sauvages.